

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2022

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, HUG Catherine, CUZOL Raphaële, FORNAS Maurice, BERNARD Anne-Sophie, FOURRICHON Annick, VERMARE Michelle, DAVAINÉ Alix, SALUS Patricia, BIDON Maggy, DUHAMEL Pascal, FAYET Jean Yves, GRANGE Françoise.

Excusés : LE CALVE Jean-Philippe, MAZZOTTI Cédric, BARJON Hervé, JUPPET Werner, Christophe SEIMANDI

Pouvoirs : LE CALVE Jean-Philippe a donné pouvoir à DUGELAY Valérie
BARJON Hervé a donné pouvoir à DUHAMEL Pascal
MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à FORNAS Maurice
JUPPET Werner a donné pouvoir à GRANGE Françoise
SEIMANDI Christophe a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente à 19 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : Catherine HUG

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 5 Avril 2022
2. Personnel communal : Organisation du travail à temps partiel
3. Subvention à ALFA 3A
4. Convention communale de coordination de la police intercommunale
5. Convention de mise à disposition de la Salle des Pierres Blanches
6. Règlements intérieurs (Etude et restaurant scolaire)
7. Tarifs communaux (restaurant scolaire, garderie périscolaire et animation du temps méridien)
8. Signature d'une convention de mise à disposition d'un espace public
9. Jury d'assises 2023
10. Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 AVRIL 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) PERSONNEL COMMUNAL : ORGANISATION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Madame le Maire informe qu'il est possible d'accorder sur autorisation, le travail à temps partiel à 90 % pour convenances personnelles, création ou reprise d'une entreprise. L'autorisation d'exercer à temps partiel peut être accordée pour une période comprise entre 6 mois et 1an, renouvelable pour la même durée dans la limite de trois ans. Il est proposé en accord avec le service urbanisme, d'autoriser le travail à temps partiel pour le poste urbanisme-élections-Etat Civil à compter du 1^{er} juillet 2022. Les autres services ne sont pas autorisés à travailler à temps partiel. L'agent concerné sera absent le mercredi matin.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

3) SUBVENTION ALFA 3A

Madame le Maire rappelle que l'association ALFA 3A gère la garderie périscolaire et le temps méridien et que la convention signée avec ALFA 3A prévoit le versement de la

subvention en trois fois (un premier acompte de 50 % de la subvention, puis un second acompte de 30 % et le versement du solde l'année suivante lorsque le compte de résultat est arrêté). Afin de verser le solde de subvention 2021 et les acomptes 2022, une délibération est nécessaire.

Madame le Maire rappelle la délibération du 8 juillet 2021 concernant le montant prévisionnel de la subvention 2021 et notamment le trop perçu par ALFA 3A d'un montant de 5 962.51 €. Elle indique que suite au compte de résultat 2021, le montant de la subvention définitif est 50 355 €, que deux acomptes ont été versés en 2021 soit : 19 214.99 € et 15 106.50 €. Le solde à verser est donc de 10 071 € déduction faite du trop perçu d'un montant de 5 962.51 €.

Concernant la subvention 2022, Madame le Maire indique que la subvention prévisionnelle pour est de 54 359 €.

- Le premier acompte pour l'année 2022 est de 50% de 54 359 € soit 27 179.50 €.
- Le second acompte pour l'année 2022 sera de 30 % de 54 359 € soit 16 307.70 €.

La commune versera pour 2022 une subvention totale de 43 487.20 € à ALFA 3A. (le solde sera revu au cours du premier semestre de l'année 2023 en fonction du compte de résultat 2022).

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement des subventions à ALFA 3A.

4) CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE INTERCOMMUNALE

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal qu'une convention intercommunale de coordination de la police municipale avait été signée le 20 mai 2019 pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention communale de coordination de la police intercommunale avec le Préfet du Rhône et les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Chazay d'Azergues, Marcilly d'Azergues et Morancé.

Madame le Maire énumère la nature des interventions de la police municipale à savoir : surveillance des marchés, foires, manifestations sportives, culturelles, fête des conscrits, circulation, stationnement, vidéo surveillance... Deux agents sur trois sont armés. Les policiers municipaux peuvent joindre à tous moments la gendarmerie via un réseau interne. L'ASVP de la commune est également reliée par radio à la gendarmerie. A la demande de Patricia Salus, Mme le Maire indique qu'il y a trois policiers municipaux qui interviennent sur toutes les communes et l'ASVP qui intervient que sur notre commune (2 sont basés à Chazay d'Azergues et 1 sur la commune de Morancé).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

5) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES PIERRES BLANCHES

Madame le Maire rappelle au conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de la salle des Pierres Blanches avait été signée avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées afin de permettre d'organiser une activité de relais d'assistantes maternelles et que cette dernière a pris fin le 31/12/2021. Elle propose de la reconduire pour trois ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Le relais d'assistantes maternelles utilise la salle deux matins par mois. L'association Bout'Chou Nounou utilise également la salle des Pierres Blanches deux fois par mois. La salle est prêtée gracieusement et la commune assure le ménage.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de la convention.

6) REGLEMENTS INTERIEURS (ETUDE ET RESTAURANT SCOLAIRES)

Nicole Bouvet, adjointe aux affaires scolaires, donne lecture des règlements intérieurs et explique les ajouts ou suppression par rapport aux règlements en vigueur. Elle indique que les repas qui ne seront pas réservés hors délais seront majorés d'un euro. Ces nouveaux règlements seront appliqués à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7) TARIFS COMMUNAUX (RESTAURANT SCOLAIRE, GARDERIE PERISCOLAIRE ET ANIMATION DU TEMPS MERIDIEN)

Madame BOUVET Nicole, Adjointe déléguée aux affaires scolaires présente les propositions de tarifs de la commission scolaire communale.

Elle indique que les quotients familiaux ont été revus car ceux-ci n'ont pas été réévalués depuis plusieurs années. Elle rappelle que le temps méridien et la garderie périscolaire sont gérés par ALFA 3A. Un goûter est donné aux enfants fréquentant la garderie périscolaire. Le temps méridien doit être facturé afin de permettre à ALFA 3A de percevoir les aides de la Caisse d'Allocations Familiales. Les tarifs des repas au restaurant scolaire ne sont pas établis en fonction du quotient familial. Le nombre d'enfants inscrits à la cantine peut monter jusqu'à 150 par jour notamment les mardis et jeudis.

GARDERIE PERISCOLAIRE PROPOSITIONS TARIFS 2022-2023

QF	tarif/H	ext
<900	1,80	2,10
900 à 1200	2,10	2,30
1200 à 1500	2,30	2,50
>1500	2,50	2,80

COTISATION ANNUELLE POUR LE TEMPS MERIDIEN PROPOSITIONS TARIFS 2022-2023

QF	€
<900	5,00
900 à 1200	6,00
1200 à 1500	7,00
>1500	8,00

ETUDES SURVEILLEES Lundi et Jeudi 16h30 à 18H PROPOSITIONS TARIFS 2022-2023

QF	tarif	ext
<900	2,25	2,40
900 à 1200	2,50	2,65
1200 à 1500	2,75	2,90
>1500	3,00	3,15

RESTAURANT SCOLAIRE PROPOSITIONS TARIFS 2022-2023

	tarif €
Lucenois	4,80
Extérieur	5,00
PAI Lucenois	2,60
PAI Extérieur	2,70
Professeur	8,00

Majoration repas inscription hors délais

	tarif €
Lucenois	1,00
Extérieur	1,00

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs proposés pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

8) SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLIC

Madame Michelle VERMARE adjointe à l'urbanisme, informe le Conseil Municipal, qu'une terrasse de 13 m² attenante à la parcelle cadastrée A 578 (Rue du Chemin Neuf) a été construite sur le domaine public il y a de nombreuses années. Sur le plan cadastral de 1934, cette terrasse n'apparaît pas mais on la retrouve sur le plan cadastral de l'année 1991.

Elle indique que le propriétaire demande la régularisation. Après discussion avec celui-ci et afin d'améliorer la visibilité et la circulation rue du Chemin Neuf, Madame Vermare propose un échange avec une partie de la parcelle A 2138p appartenant au même propriétaire afin de permettre l'élargissement du virage. Mais pour permettre cet élargissement, il est nécessaire de procéder à la démolition et la reconstruction à l'identique du mur d'enceinte en pierre avec un retrait de trois mètres par rapport à l'angle Sud-Est actuel. Ces travaux seront à la charge du propriétaire.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, Madame Vermare propose au Conseil Municipal, la signature d'une convention pour la mise à disposition gratuite du tènement public de 13 m² pour une durée de six mois à compter du 15/06/2022.

Elle indique qu'à l'issue de cette convention et du constat de la réalisation des travaux par la commune, il sera proposé à un prochain conseil municipal la désaffectation et le déclassement du tènement public de 13 m² afin de permettre ensuite la réalisation de l'échange des parcelles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention.

9) JURY D'ASSISES 2023

Comme chaque année, un tirage au sort des jurés d'assises devant former la liste annuelle du jury d'assises doit être effectué sur la base de la liste électorale. Trois personnes ont été tirées au sort à savoir :

- FRAISSE Andrée
- FORNAS Maurice
- ANTAO Licinio

Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés. La liste définitive sera établie ultérieurement par la commission réunie au siège de chaque cour d'assises dans les conditions prévues par le code de procédure pénale.

10) QUESTIONS DIVERSES

Randonnée : Mme le Maire informe que la commune a reçu une convention d'autorisation de balisage à signer entre la Fédération Française de Randonnée, la Communauté de Communes et la Commune.

Le sentier passe au plus près de l'Azergues entre Chamelet et Anse. La Fédération Française de Randonnée va procéder au balisage (couleur bleue) et assurera ensuite l'entretien de ce dernier.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Secrétariat de mairie :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie sera fermée le lundi de Pentecôte.

Elections :

Mme le Maire indique que le planning de la tenue du bureau de vote des 12 et 19 juin 2022 va être envoyé prochainement.

Dératisation :

M. Maurice Fornas informe qu'une dératisation a été faite dans les égouts et qu'il n'y a pas de rats.

Travaux :

Mme Raphaële Cuzol informe que le dernier rideau va être posé mercredi 1^{er} juin dans la salle du conseil et que le choix des chaises sera fait prochainement.

Ecoles :

Mme le Maire informe que la commune aura une réponse définitive vers le 8 juin 2022 concernant une éventuelle ouverture de classe en maternelle.

Commission Cadre de Vie : M. Pascal Duhamel indique que la commission travaille sur l'aménagement des ronds-points Nord et Sud. Un chiffrage va être fait.

Communication : Mme Annick Fourrichon informe qu'un Brève de 4 pages va être distribué autour du 22 juin. Il reprendra toutes les festivités de cet été (commune et associations).

Commission Ados : Mme Maggy Bidon informe qu'elle prépare la course d'orientation des ados qui aura lieu le 1^{er} juillet 2022. Les ados ont été très intéressés par le voyage d'une journée à Paris.

CCAS : Mme Anne-Sophie Bernard informe que le repas froid avec musique a réuni 70 personnes et qu'il a été très apprécié. Elle indique également que lors de la dernière réunion du CCAS, une aide de 150 € pour les jeunes Lucenois souhaitant passer le BAFA a été votée dans la limite des dix premières inscriptions. Le Café-Théâtre organisé le 6 mai 2022 a réuni 150 personnes.

Terres de Jeux : Mme Anne-Sophie Bernard informe qu'une réunion a eu lieu et qu'il y avait une dizaine de personnes notamment des sportifs.

Géosite : Mme Michelle Vermare informe que la table d'orientation et les panneaux seront livrés prochainement. Il y aura également des panneaux dans les rues. Le portail de la carrière a été commandé.

Exposition : Mme Michelle Vermare informe qu'une exposition des peintures d'un Lucenois ainsi que des tableaux prêtés par le Département aura lieu en novembre 2022 avec la participation des associations Les Talents de Lucenay et Patrimonia.

Conseil Communal des enfants : Mme Françoise Grange informe que l'élection des CE2 (2 garçons et 2 filles) au conseil communal des enfants aura lieu le 17 juin 2022. Les enfants ont participé à la cérémonie du 8 mai. Les enfants qui ont participé au voyage à Paris ont été ravis (visite des Invalides, du Panthéon).

Mme le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 4 juillet 2022 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.